



CENTRE EDUCATIF FERME

30 rue Pierre De Coubertin

BP 91263

68055 MULHOUSE CEDEX

Pôle Enfance/Hébergement

1. EDITORIAL

A la lecture des éléments cumulés au fil des mois, plus encore que par le passé, l'année 2019 a été traversée pour l'équipe de direction:

- Par des questionnements importants sur les modalités d'accompagnement,
- Une démarche réflexive autour du fonctionnement de l'établissement,
- Une remise en question permanente des pratiques managériales.

En effet, si nous posons objectivement les évolutions en matière:

- De recrutements et des profils des professionnels qui interrogent sur leur approche du travail social,
- Des admissions de mineurs qui viennent une nouvelle fois bousculer les fondements de l'accompagnement éducatif,
- Des attentes des Magistrats,
- Des finalités de nos actions devenues incertaines au fil du temps,

Force est de constater que les missions se complexifient, que l'avenir des adolescents est plus incertain et de fait, les ressources à trouver plus nombreuses mais aussi plus rares, les besoins plus importants mais souvent beaucoup plus complexes à comprendre tant l'incertitude peut empêcher certains à se projeter.

Ainsi, alors qu'il serait indispensable que l'équipe pluri-professionnelle soit forte et « prête » à se confronter à toutes les vulnérabilités des mineurs accueillis et de leurs familles, les professionnels rencontrent plus de difficultés à répondre, faute parfois de lisibilité sur leurs missions et les attendus.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

42 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2019 et si les modules restent identiques, organisés initialement sur 6 mois, cette année encore, nous tenons à souligner :

Que les placements de courtes durées (moins de 30 jours) sont très clairement liés au refus des mineurs de se soumettre au cadre contenant du premier module du placement, qu'ils en contestent le sens, s'y opposent et partent.

Que les durées de placement de 2 à 3 mois, correspondent pour beaucoup à l'hésitation entre comprendre et accepter la mesure ou lutter, rester dans la défiance de l'adulte, certains étant suffisamment seuls depuis plusieurs années pour s'être construits en dehors de repères structurants et garants d'une déférence aux règles sociales (placements échoués, absence de parents, décès, errance, marginalisation, enfant roi...).

Que malgré tout, lorsque les mineurs ont compris le sens de la mesure, les mois suivants sont facteurs d'évolutions et de réussites, les placements plus longs, sans aucun doute plus complexes à mener, mais porteurs de succès et gages d'une insertion socio/professionnelle sécurisée.

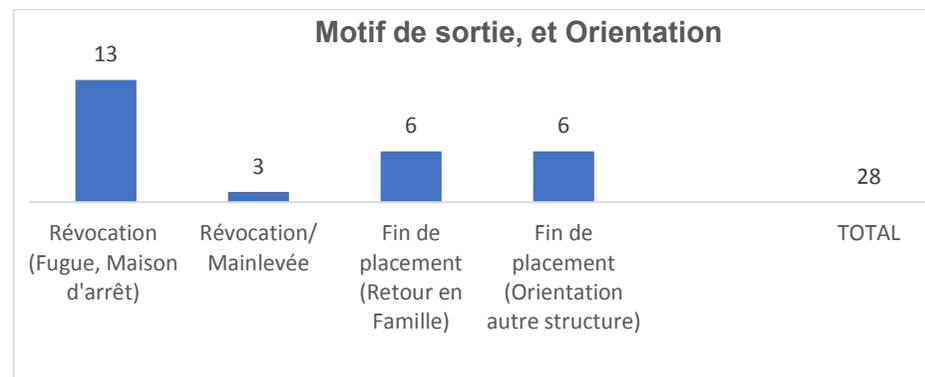
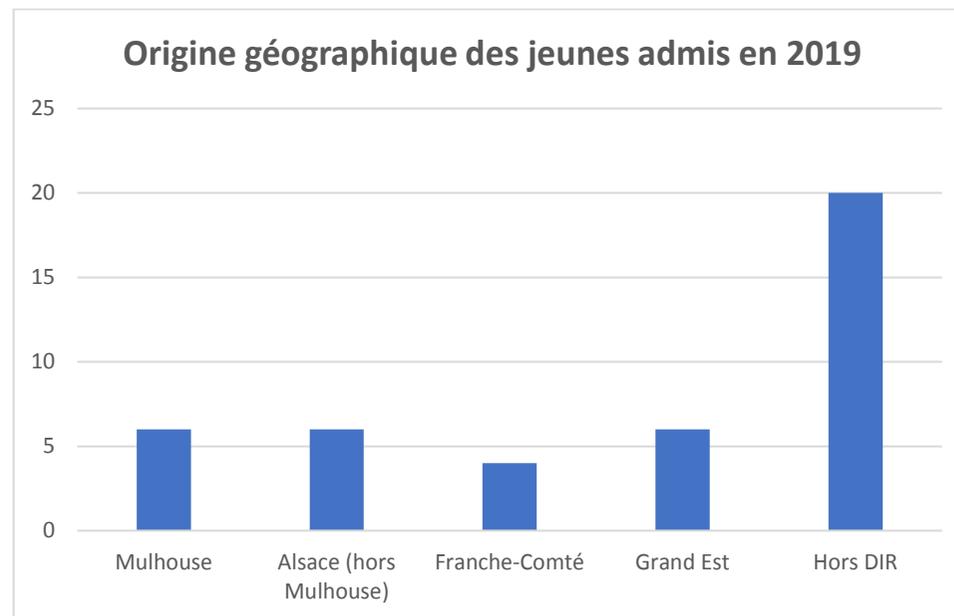
A cet endroit, il nous faut donc convenir, que les durées de placement fixées à 6 mois dans le cahier des charges, sont de plus en plus souvent très insuffisantes et obligent à penser rapidement à la prolongation, non pas pour venir empêcher le départ ou la poursuite du parcours de vie des mineurs mais à l'inverse pour soutenir :

- La finalisation des inscriptions scolaires,
- Les signatures de contrats d'apprentissage,
- La recherche d'un lieu de vie adapté,
- La préparation et le passage d'un milieu à un autre,
- L'accompagnement psychologique sur la question de l'autonomie, des responsabilités.

L'ACTIVITE

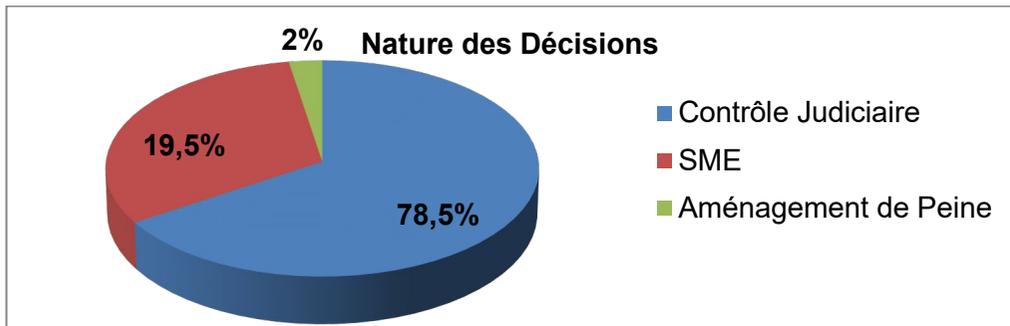
Activité	2016	2017	2018	2019
AGREMENT	12	12	12	12
JOURNEES PREVISIONNELLES	3723	3723	3723	3723
JOURNEES REALISEES	4006	3654	3640	3525
ECARTS	+283	-69	-83	- 198
(en %)	+7.6%	-1.85%	-2.22%	-5.32%
EFFECTIF AU 31 DEC	11	9	10	11
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	107.64	98.15	97.77	94,38
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	32	41	38	42

42 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2019:
 10 présents au 1er janvier 2019,
 23 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019,
 10 encore dans les effectifs au 31 décembre 2019

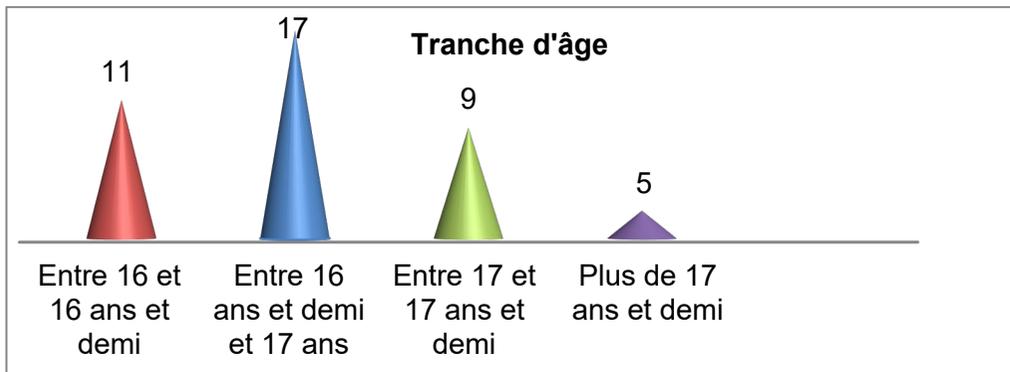


MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

Les admissions de la région Grand Est sont cette année encore majoritaires (25/38). En ce qui concerne les 13 autres admissions, l'éloignement a généré des difficultés importantes de collaboration avec les partenaires en charge du suivi PJJ.



	Procédure	Nombre	Total
C.J.	<i>Criminelle</i>	7	33
	<i>Correctionnelle</i>	26	
S.M.E.	<i>Criminelle</i>	2	8
	<i>Correctionnelle</i>	6	
Aménagement de peine	<i>Criminelle</i>	0	1
	<i>Correctionnelle</i>	1	



	Nombre	%	Commentaires
< 30 jours	7	16,66%	2 placements en cours 3 mineurs jamais arrivés 2 mainlevées suite à une fugue
Entre 30 et 90 jours	15	35,71%	5 placements en cours 6 révocations suite à des fugues 1 révocation pour détention de stupéfiants 1 révocation pour violences et dégradations intra muros 1 révocation suite à des nouveaux faits 1 mainlevée suite à une fugue
Entre 90 et 180 jours	8	19,05%	3 révocations suite à des violences intra muros 1 réorientation vers un autre établissement (CHS) 3 en cours de placement 1 fin de mesure
Entre 180 et 250 jours	7	16,66%	3 fins de placement avec retour en famille 1 fin de mesure /majorité 1 fin de mesure avec une orientation UEHDR 1 mainlevée avec retour en famille 1 en cours de placement
> 250 jours	5	11,94%	1 mainlevée de placement avec retour en famille 4 fins de placement et une orientation vers un autre établissement

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1.1. Vie de l'établissement

Connu pour sa disponibilité et sa réactivité, cette année encore, le Centre Educatif Fermé a été largement sollicité pour répondre aux demandes de prestations associatives ou extérieures. Ainsi, au fil des mois, certains mineurs ont pu participer activement à l'entretien des espaces verts de l'un ou l'autre service, à la préparation d'un repas caritatif et d'en assurer le service lors d'une soirée organisée par un établissement d'hébergement du secteur et de fait participer à une forme de mutualisation de compétences.

Au-delà, si nous restons identifiés auprès des instances judiciaires du territoire pour la qualité des buffets que nous continuons de développer, à peaufiner dans les propositions, la confiance de certains nous a permis d'ouvrir nos prestations auprès de particuliers en y laissant deux jeunes assurer seuls le service et de répondre à une demande de buffet venant du monde de l'entreprise.

Notre participation au Marché de Noël associatif organisé chaque année dans le Bas Rhin, permet aussi de mettre en lumière les œuvres de ferronnerie d'art créées sous l'égide d'un éducateur technique et de proposer dans une logique d'économie durable des sapins de Noël en bois.

Enfin, à l'occasion des journées portes ouvertes organisées par la PJJ au mois d'octobre, nous avons pu une nouvelle fois donner la parole à ceux et celles qui œuvrent à la reconnaissance du dispositif et offrir aux mineurs un temps d'expression qui viennent tous deux soutenir l'ouverture au monde des uns et des autres.

Travail avec les familles

Au fil des années, la lecture des précédents copils nous permet de souligner que le nombre de parents décédés est en constante augmentation et ce dramatique constat, vient indéniablement signifier les éléments de troubles de l'attachement des uns ou des autres, le peu de connaissance du parcours de vie, de l'enracinement.

Mais au-delà, nous observons le rejet de l'enfant, déjà quelque peu perçu mais qui cette année est plus important, 10 mineurs n'ayant aucun lien, de près ou de loin avec leur famille, parents mariés, séparés ou divorcés ne faisant aucune différence. En cela, les nouvelles modalités de prise en charge proposées par la circulaire du mois de mars 2019 relative aux modalités de sorties de CEF constituera un outil utile pour ceux qui doivent apprendre seuls en dehors de tout soutien et qui vient impacter les parcours de vie ou organiser les départs de bon nombre qui ne sont pas suffisamment autonomes pour se prendre en charge ou se penser seuls sans soutien

1.2. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

En théorie, la majorité des mineurs présente un niveau scolaire à l'admission jugé satisfaisant puisqu'ils sont 22 à être d'un niveau de 3^{ème} ou de 1^{ère} année de Bac pro.

Nous soulignons en parallèle que :

- Le nombre d'adolescents capables de se remobiliser autour d'une re-scolarisation, d'un projet de formation qualifiante ou d'utiliser les tremplins d'insertion tel que « Sémaphore », reste constant et ne peut qu'être encourageant pour les professionnels concernés à l'interne et à l'externe,
- La mise à disposition par « Sémaphore » d'un interlocuteur particulier permet aux mineurs de travailler individuellement sur leur projet et de les adapter,
- Soutenus et préparés, certains peuvent prétendre à l'obtention d'un premier diplôme tel que le CFG (3 mineurs cette année sur 4 présentés),
- Les démarches de re-scolarisation sont facilitées depuis deux années, la communication avec l'Education Nationale prenant sens pour les uns et les autres,
- Les stages en entreprises restent des leviers fondamentaux, plus difficiles à mettre en œuvre, mais nécessaires pour remobiliser sur les possibilités de scolarité.

A l'inverse, les mineurs qui sont sortis des dispositifs scolaires tôt sont en grande difficulté pour acquérir ou se remobiliser sur les savoirs fondamentaux et manquent cruellement de repère pour se saisir de l'opportunité de se construire un avenir. A cet endroit, ceux qui n'ont pas pu accéder aux stages extérieurs ou retourner en classe au cours de l'année, ne sont pas des mineurs bénéficiant d'une reconnaissance MDPH mais de ceux qui sont dans l'incapacité de respecter un contrat moral et tacite entre l'école/l'individu, entre l'employeur/l'individu et dont nous supposons que les difficultés s'enracinent :

- Dans la banalisation et la surconsommation de produits stupéfiants qui continuent à distiller son lent mais inéluctable poison auprès des plus fragiles
- Dans les milieux parentaux qui ne croient plus aux instances socialisantes et d'acquisition de culture, de savoirs,
- Auprès des mineurs suffisamment démunis, très incertains quant à leurs potentiels, aux assises personnelles friables et qui hésitent à mettre en mouvement une action même « juste pour tenter » ...

2.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

Malgré une volonté de travailler dans une plus grande cohérence, les nombreux accueils des mineurs originaires de régions lointaines (20 mineurs sur 42 cette année) impactent indéniablement sur les logiques de continuité des parcours, sur la coopération et la coordination, la proximité restant un gage de connaissance et de partenariat dans les co-constructions des parcours des mineurs, en lien avec les éducateurs du milieu ouvert mais aussi avec les familles.

Pour autant, lorsqu'il s'agit de favoriser le parcours d'un adolescent sur le territoire, nous savons à présent pouvoir nous appuyer sur un réseau actif et réactif. Ainsi, que ce soit en matière de scolarité, de soin, d'hébergement, au sein de l'association ou à l'extérieur.

Ainsi, nous restons très attachés au principe d'immersion de certains jeunes dans d'autres structures (de l'association ou de la PJJ), ou encore à la collaboration avec les établissements scolaires au moment des départs.

2.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire », etc...)

Nul besoin cette année encore de rappeler la nécessité de construire les parcours des mineurs en s'appuyant sur le réseau de partenaires qui reste attentif et qui s'adapte aux besoins ou aux contraintes organisationnelles de l'établissement.

Ainsi, le partenariat avec « Sémaphore » s'est affiné cette année autour de certains mineurs en grande difficulté et qui vient, grâce à l'individualisation, soutenir le parcours d'inclusion professionnelle.

Le travail avec l'Education Nationale et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dédié aux questions de scolarisation et d'insertion vient compléter le dispositif qui répond aux nombreuses particularités et qui permet surtout le retour en classe de certains, dans des dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, à la recherche permanente de nouveaux modèles d'insertion, de nouveaux moteurs de socialisation et de nouveaux supports, nous avons cette année, été sollicités pour tester des activités sportives innovantes qui sont venues ouvrir des perspectives et en cela contribuer à l'épanouissement des mineurs confiés.

Enfin, soucieux de transmettre à tous des connaissances en matière de santé, de prévention des risques, de respect des différences, nous avons fait appel à des

organismes capables d'apporter aux mineurs des réponses à des questions qu'ils se posent sans oser les verbaliser tel que le planning familial.

2.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Attendu depuis de nombreuses années, la circulaire du mois de mars 2019 qui ouvre des perspectives de placement différencié a fait l'objet d'une réelle réflexion parfois déstabilisante au sein de l'équipe de direction pour en comprendre les enjeux et être en mesure de soutenir cette évolution des pratiques au sein du Centre Educatif Fermé, auprès des professionnels dont l'attention devra aussi se porter sur de nouvelles modalités de prises en charge possibles et en cela, rester attentifs aux moments opportuns afin d'éviter, peut-être, les moments de ruptures.

3. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La démarche d'évaluation interne finalisée en 2019 a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques mais qui n'étaient pas inscrites en tant que procédures et à l'inverse, les manques, les améliorations de prestations plus claires. Il nous faudra, de fait, pour exemple, travailler concrètement à l'élaboration d'un questionnaire en direction des mineurs et des familles afin de réajuster, améliorer et inventer sans nul doute certaines pratiques ou modalités d'accompagnement.

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2019

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2017	2018	2019
23.55	24.75	24.75



Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	24.75	3.00	1.00	16.00	0.75	0.00	4.00
CDD remplacement	4.00			1.00			3.00
Contrat aidés	1.00			1.00			

enraciné dans le préambule de l'ordonnance du 2 février 1945 et qui oblige à ne pas oublier les fondements de l'action sociale.

5. CONCLUSION

Les dégradations sociales opérées au fil des années, le marché de l'emploi en pleine mutation, les montées des extrêmes, la révolte grondante, le sentiment d'injustice adossé au peu d'espoir- très largement véhiculés par les réseaux sociaux- sont des baromètres que nous ne pouvons ignorer et qui devront faire l'objet de réflexion autour de modèles d'accompagnement différents ou peut être oubliés à force de penser des politiques publiques au court terme. » (copil 2018)

Une année plus tard, notre conclusion s'inscrit encore dans cette mouvance tant le climat social et les urgences, les budgets nationaux pouvant remettre en question le sens et le bien fondé des Centres Educatifs Fermés...

Pour autant, à la lumière de nos expériences, des profils des mineurs confiés et des difficultés rencontrées, nous restons convaincus que plus que jamais il est urgent de construire une protection de l'enfance qui continue de prendre soin des plus vulnérables, beaucoup d'entre eux n'ayant pas les repères, l'aide, le soutien et le temps qui leur permettent de se construire différemment.

Marginalisés, en opposition avec une société dont ils ignorent bien souvent les codes, les obligations, les attendus, il est à craindre que sans cette réelle politique publique en faveur de l'enfance, nous portions la responsabilité de la pauvreté grandissante et des clivages d'injustice qui se dessinent chaque année un peu plus, à moins que nous ne minimisions pas notre responsabilité d'un avenir plus glorieux pour nous tous,